



ADHESION 2012 A L'ARIMC

✓ Etre adhérent c'est pouvoir :

- ◆ voter à l'assemblée générale, lieu où se prennent les décisions engageant l'avenir
- ◆ participer au conseil à la vie sociale des établissements
- ◆ agir pour l'évolution des structures existantes
- ◆ soutenir la création de nouvelles structures nécessaires pour les futurs adultes
- ◆ participer aux réflexions sur la prise en charge des IMC
- ◆ participer aux services et activités organisés par l'Action Associative notamment les loisirs et les vacances.

Je compte sur votre soutien financier et militant.
Très cordialement,

Jean Luc LOUBET
Président



A NOTER :

Les dons versés à l'association,
y compris la cotisation, permettent une
réduction d'impôts de 66%

BULLETIN D'ADHESION ARIMC 2012

A retourner au service Action Associative – 20 boulevard de Balmont – 69009 LYON – tél 04 72 52 13 75
(l'adhésion inclut l'abonnement à la revue « DE NEWS A VOUS »)

J'opte pour un prélèvement automatique mensuel (comprenant adhésion et don),

de 5 €/mois de 10 €/mois de 15 €/mois de autre montant

Je recevrai bientôt un formulaire d'autorisation de prélèvement.

J'opte pour un règlement en une seule fois (vous pouvez cocher deux cases)

60 € (adhésion famille : parents et enfants **mineurs**)

10 € (personne handicapée **majeure** usager de l'ARIMC)

Je fais un don supplémentaire de: €

Parent

Usager adulte

Bienfaiteur

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse électronique :

Adresse : _____

Code Postal :

VILLE :

☎ :

Etablissement ARIMC :